

**COMMUNE
DE VENERAND**

**REJET DE CERTIFICAT D'URBANISME
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		<i>Référence dossier:</i>
Type de demande :	Certificat d'urbanisme D'INFORMATION	N° CU 017 462 23 P0016
Déposée le :	17/07/2023	Superficie : 3292 m²
Par :	SELARL OLIVIER LANEUZE	
Représenté par :	Maître LANEUZE Olivier	
Demeurant à :	14 Cours Réverseaux 17100 SAINTES	
Sur un terrain sis :	Chez Benureau	

LRAR

Maître,

Vous avez déposé le 17/07/2023 à la mairie de VENERAND une demande de certificat d'urbanisme sous les références citées ci-dessus.

Je suis au regret de vous informer que votre demande ne peut être instruite en l'état pour les raisons suivantes :

- Le plan de situation joint ne fait pas apparaître une unité foncière d'un seul tenant, les différentes parcelles cadastrales ne sont pas jointives.

En conséquence, votre demande ne comportant pas les pièces nécessaires à son instruction, en application des articles R 410-1 et suivants du code de l'urbanisme, elle fait l'objet d'un rejet.

Il vous appartient donc, si vous le souhaitez, de déposer une nouvelle demande auprès de la mairie.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à VENERAND,

le **03 AOUT 2023**

Le Maire,


Françoise LIBOUREL

